



Règlement intérieur

Association CPTS Nestes Pyrénées

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901,

Vu les statuts de l'association en devenir adoptés le 29/06/2022

Le présent règlement intérieur a été établi par les membres du conseil d'administration collégial de l'Association CPTS Nestes-Pyrénées

Il a été adopté par l'Assemblée Générale en date du 29/06/2022 et modifié le 03/10/2023 lors de l'assemblée générale de cette même date.

ARTICLE 1 – ADHÉSION DES NOUVEAUX MEMBRES

L'association est ouverte à tout professionnel de santé, à toute structure relevant du champ du médical, du médico-social ou du social et à toute association de patients, sans condition ni distinction conformément à l'article 6 des statuts de l'association.

Pour faire partie de l'association, il convient d'être agréé par le conseil d'administration collégial qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées. Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion (cf. annexe).

ARTICLE 2 – DÉMISSION – EXCLUSION – DÉCÈS D'UN MEMBRE

La qualité de membre se perd par :

- La démission ;
- Le décès ;
- La radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité (par lettre recommandée) à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 3 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES – MODALITÉS APPLICABLES AUX VOTES

Conformément à l'article 9 des statuts de l'association, l'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient.

Les modalités de réunion, y compris à distance, en visioconférence ou audioconférence sont précisées dans la convocation.

Les délibérations sont prises par les membres présents qui votent à main levée, à la majorité des membres présents ou représentés.

L'élection des membres du bureau pourra se faire à bulletin secret. En cas de vacance d'un poste, les membres du bureau proposent à l'assemblée générale un ou plusieurs candidats.

Le vote par écrit est autorisé.

ARTICLE 4 – CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGIAL – MODALITÉS APPLICABLES AUX VOTES

Les modalités de réunion, y compris à distance, en visioconférence ou audioconférence sont précisées dans la convocation.

Le vote par écrit est autorisé.

ARTICLE 5 – INDEMNITÉS

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration collégial, font objet d'une indemnisation prévue au règlement intérieur. Les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs et des indemnités compensatrices de perte d'activité sont prévues sur justificatifs.

Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements des frais de mission, des déplacements ou de représentation conformément à l'article 10.4 des statuts de l'association.

Une indemnité forfaitaire pourra être versée aux professionnels libéraux sur justificatif (*cf. annexe*) afin de compenser la perte d'activité liée à leur participation aux travaux de l'association (groupes de travail, activités du conseil d'administration collégial ...) et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Dans une volonté d'uniformité au sein de l'association CPTS en devenir le montant des indemnités est unique quelle que soit la profession exercée et fixé à 50 euros par intervention (réunion, conférence, atelier, autre).

Le montant total des indemnités perçues par chaque membre durant une année civile ne peut excéder un plafond de 600 euros.

ARTICLE 6 – GROUPES DE TRAVAIL.

Des groupes de travail peuvent être constitués par décision du conseil d'administration collégial en cohérence avec les actions envisagées par le projet de santé.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration collégial qui le fera alors approuver par l'Assemblée générale ordinaire à la majorité simple des membres.

Fait à Saint Laurent de Neste le 29/06/2022

Les présidents et secrétaires du conseil d'administration collégial :

Un mandat de trésorier a été confié à : Roxane STEUX, biologiste, demeurant à La Barthe de Neste, de nationalité française et à Marie CADENE, orthophoniste, demeurant à Benqué-Molère, de nationalité française.

ANNEXES

Le bulletin d'adhésion est conservé par l'association. Le reçu d'adhésion est fait en deux exemplaires. L'association en conserve un et adresse le second au nouvel adhérent.

Bulletin d'adhésion

Association CPTS Nestes Pyrénées

Adhérent personne physique

Informations personnelles

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____ Adresse mail : _____

Informations professionnelles

Profession : _____ Statut : Libéral Salarié
 Raison sociale : _____ N° SIREN : _____

Forme juridique : _____ Site web : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____ Adresse mail : _____

Responsabilité hiérarchique/Fonction : _____

Rattachement à une maison mère/un groupe : _____

Engagement de l'adhérent

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association CPTS Nestes Pyrénées.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et avoir accepté le règlement intérieur. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association.

Fait à _____, le ___/___/20__

Signature :

Bulletin d'adhésion

Association CPTS Nestes Pyrénées

Adhérent personne morale

Informations générales :

Raison sociale : _____ N° SIREN : _____
 _____ N° SIRET : _____
 Forme juridique : _____ Site web : _____

 Adresse postale : _____

 Numéro de téléphone : _____ Adresse mail : _____

 Rattachement à une maison mère/un groupe : _____

Représentant :

Qualité : _____ Joindre à la demande d'adhésion :
 Les statuts / Kbis
 Le pouvoir en cas de délégation
 Nom : _____ Prénom : _____

 Adresse postale : _____

 Numéro de téléphone : _____ Adresse mail : _____
 Responsabilité hiérarchique/Fonction : _____

Engagement de l'adhérent

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association CPTS Nestes Pyrénées.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et avoir accepté le règlement intérieur. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association.

Nom et prénom du Signataire :

Signature :

Fait à _____, le ___/___/20__

Reçu pour adhésion Association CPTS Nestes Pyrénées

Je, soussigné(e) _____, déclare en ma qualité de membre du conseil d'administration collégial de l'association CPTS Nestes Pyrénées, avoir reçu le bulletin d'adhésion ainsi que l'ensemble des informations demandées :

[Pour une personne physique :]

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Dont la profession est _____ et le statut :

Libéral

Salarié

[Pour une personne morale :]

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Représentée par :

Nom : _____

Prénom : _____

En qualité de : _____

L'adhésion du membre susnommé est ainsi validée.

Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant, et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur.

Fait à _____, le ___/___/20__

Signature :

Prénom Nom
Adresse

Nom association
Siège social

| |
|--------------------------|
| NOTE D'HONORAIRES |
|--------------------------|

Intitulé mission : Rédaction du projet de santé (à personnaliser)

Lieu : xxxxxxxxxxxxxx

| Date | Libellé | Base Horaire | Quantité | TOTAL |
|----------------------------------|--------------------------|--------------|----------|--------------|
| Xx/xx/22 | Groupe de travail xxxxxx | 50€ | 4h | 200 € |
| Xx/xx/22 | Groupe de travail xxxxxx | 50€ | 3h | 150 € |
| Xx/xx/22 | Groupe de travail xxxxxx | 50€ | 2h | 100 € |
| Xx/xx/22 | Groupe de travail xxxxxx | 50€ | 4h | 200 € |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| TOTAL HONORAIRES A VERSER | | | | 600 € |

FEUILLE DE PRESENCE

Intitulé de réunion :

Date :

| NOM | PRENOM | FONCTION | COORDONNEES - mail ou tel | SIGNATURE |
|-----|--------|----------|---------------------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |